

COPIE

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 3 février 2021, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Adoption du décret portant fixation des valeurs limites d'exposition aux champs électriques, magnétiques et électromagnétiques ainsi que des modalités de contrôle et d'inspection des équipements et installations radioélectriques.

L'adoption de ce décret vise à renforcer le cadre réglementaire découlant du Code du numérique et aidera à s'assurer que le déploiement des équipements numériques se fait dans le respect des normes prescrites.

Il s'agit, ce faisant, de contribuer à une meilleure protection des citoyens et de leur cadre de vie en encadrant strictement et en contrôlant les rayonnements électromagnétiques émis par de nombreuses sources naturelles et artificielles, dont certains peuvent être nuisibles à la santé.

Aussi, les valeurs limites d'exposition aux champs électriques, magnétiques et électromagnétiques fixées dans le présent décret sont-elles conformes aux nouvelles lignes directrices de la Commission internationale pour la protection contre les rayonnements non ionisants, organisme compétent en la matière.

Ce sont donc ces valeurs qui serviront de base de contrôle et d'inspection des équipements et installations radioélectriques pour l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et de la Poste.

Le Ministre du Numérique et de la Digitalisation veillera à l'application stricte des dispositions ainsi prescrites.

Le Conseil a, par ailleurs, adopté le décret portant nomination des membres du Conseil d'administration du Service d'aide médicale d'urgence du Bénin.

II- Communications.

II-1. Approbation du document de politique nationale de gestion des changements climatiques.

Ces changements climatiques ont des impacts qui se caractérisent, entre autres, par une dégradation des ressources naturelles, le déplacement des populations, les perturbations des activités économiques, agricoles notamment, avec des coûts économiques et sociaux de plus en plus élevés.

Aussi, une politique nationale est-elle nécessaire en la matière, afin d'harmoniser les interventions des différents acteurs autour d'une vision commune et des orientations partagées.

C'est pourquoi, le Conseil a approuvé le présent document basé sur la vision de faire du Bénin, à l'horizon 2030, « un pays résilient aux changements climatiques avec une capacité adaptative suffisante et des mécanismes appropriés d'anticipation et de réaction face aux risques climatiques, une croissance à faibles émissions de carbone et dont les institutions, organisations, entreprises et citoyens adoptent des pratiques, attitudes et comportements climato-sensibles ».

Pour ce faire, le document de politique nationale entend mettre l'accent sur :

- la gouvernance des changements climatiques ;
- le renforcement des capacités institutionnelles, individuelles et matérielles pour y faire face efficacement ;
- la promotion d'un développement à faible intensité de carbone et résilient auxdits changements dans tous les secteurs.

II-2. Réalisation d'une mission de relevé d'état des lieux et de diagnostic pour des travaux de rénovation des principales infrastructures administratives situées le long de l'avenue Jean-Paul II à Cotonou.

En vue d'optimiser les travaux en cours autour du boulevard de la Marina, il est envisagé, entre autres, la rénovation des bâtiments abritant le palais de justice, la Cour d'appel, les Tours administratives, le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, le ministère de l'Industrie et du Commerce, le ministère du Plan et du Développement, le ministère de l'Economie et des Finances, la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique.

Le relevé de l'état des lieux ainsi que le diagnostic dont ils feront l'objet, permettront d'intervenir au plan architectural, en vue d'une harmonisation globale avec les nouvelles infrastructures en cours de réalisation dans la zone, sans compter la prise en compte des améliorations attendues au niveau de la consommation en énergie électrique.

II-3. Contractualisation pour la mise en œuvre de mesures urgentes de soutien à un agropastoralisme apaisé au titre de la campagne de transhumance nationale 2020-2021.

La transhumance au plan national occasionne certes, moins de dégâts que la transhumance transfrontalière. Cependant, des conflits ne manquent pas entre agriculteurs et éleveurs, malgré les mesures antérieurement prises pour en limiter les effets.

C'est pourquoi, au titre de la campagne en cours, le Conseil a marqué son accord pour des mesures urgentes visant à atténuer la récurrence de ces antagonismes.

A cet effet, il a été décidé de procéder dans l'immédiat, à l'acquisition et à la mise en place de 350 tonnes d'aliments de bétail à coût réduit, grâce à une subvention de 50% accordée par l'Etat d'une part, et à la réalisation de 20 forages pastoraux à buts multiples avec abreuvoirs, d'autre part.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche veillera à la bonne exécution des marchés avec les prestataires retenus et fera procéder à l'identification des bénéficiaires.

Ces actions seront suivies d'autres mesures à moyen et long termes, l'objectif visé étant de trouver une solution durable à la transhumance.

Ainsi, il s'agira notamment de :

- la facilitation de l'accès des organisations de producteurs aux micro-crédits et au Fonds national de développement agricole ;
- l'appui à la mise en place des parcelles fourragères pour soutenir l'élevage des ruminants ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan triennal de gestion de la transhumance.

III- Mesures individuelles.

Monsieur Alonado Wilfrid ADISSIN est nommé Directeur général de la Société des Aéroports du Bénin.

Fait à Cotonou, le 3 février 2021,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.-